

AESH Accompagnement sur le temps méridien (cantine)

InFO-mail
15/05/2025

- ▶ Aucune perte de salaire pour les AESH !
- ▶ Défense des conditions de travail des personnels et d'accueil des élèves en situation de handicap !
- ▶ Recrutement des AESH à hauteur des besoins réels !

Préparons la mobilisation !
Signez la pétition/motion
[\[ICI\]](#)

Le lundi 19 mai à 17H à la DSDEN 13

une délégation d'AESH et d'enseignants, accompagnée par le SNUDI FO 13, sera reçue par le secrétaire général et la cheffe de service de la DPNE.

Soutenez la délégation en participant au rassemblement devant la DSDEN 13 !
Un compte-rendu sera fait à la sortie de la délégation.

Depuis le retour des vacances de printemps, dans certaines communes comme à Berre l'Etang, la DSDEN13 a mis en œuvre les avenants Education Nationale temps méridien avec l'accord des municipalités.

L'exemple de Berre l'Etang montre ce qui risque de se passer à la rentrée scolaire 2025 !

Sur les dix AESH qui accompagnaient depuis septembre 2024, seuls six ont eu un avenant Education Nationale. Les autres se sont vus remercier du jour au lendemain, le 30 avril. Leurs élèves accompagnés ne le sont plus, et sont pris en charge, au mieux, par le personnel municipal.

Depuis le mois de janvier, nous avons eu quelques avancées soutenues par plus de 600 signatures :

- prolongation des contrats dans la plupart des communes du département jusqu'au 4 juillet
- avance de 70 ETP dédiés à la pause méridienne, ce qui reste évidemment largement insuffisant pour un département comme les Bouches du Rhône, avec des villes importantes, comme Marseille.

Le mois de septembre se rapproche et l'incertitude sur les deux revendications demeurent :

1/ *Aucune perte de revenus par le maintien d'un temps supplémentaire d'accompagnement humain lors de la pause méridienne, en dehors des heures notifiées par la MDPH, effectué par des AESH volontaires pour un contrat de 32H dont 8H sur le temps méridien.*

2 / *Aucune dégradation des conditions de travail pour les personnels et de scolarité des élèves par un recrutement à la hauteur des besoins.*

Le lundi 19 mai, la délégation, composée d'AESH et d'enseignants, portera ces revendications, avec le SNUDI FO 13. Nous vous invitons à venir soutenir la délégation en participant au rassemblement devant la DSDEN 13 à partir de 17H. Réunissez-vous dans les écoles pour signer la pétition et établir le nombre d'heures d'AESH nécessaires aux besoins de vos élèves. La délégation portera les revendications et les pétitions.

La mise en œuvre de la loi Vial va toucher tout le monde : les AESH concernés mais aussi l'ensemble des personnels et les élèves avec leurs parents à la rentrée de septembre 2025.

C'est dès maintenant qu'il faut défendre la rentrée de septembre 2025 !

Proposition d'une pétition/motion d'école [\[ICI\]](#) à adapter avec vos équipes

La mise en œuvre de la loi VIAL renforce la revendication que le SNUDI FO défend depuis des années : **"un temps plein fixé à 24 heures hebdomadaires d'accompagnement".**

Pour le SNUDI FO 13, la seule véritable reconnaissance du métier d'AESH, de ses qualifications et de la pénibilité du travail est la création d'un corps de la Fonction publique.

"Un vrai statut, un vrai salaire" et un recrutement correspondant aux besoins !